

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN, DÛMENT CONVOQUÉE PAR ÉCRIT, TENUE LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2011, À 19 HEURES 30, AU CENTRE RÉJEAN-MALENFANT SITUÉ AU 305 RUE PRINCIPALE, SAINT-ANTONIN ET AJOURNÉE AU JEUDI 22 DÉCEMBRE 2011 À 19 HEURES 30 AU MÊME ENDROIT.

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE :	RÉAL	THIBAUT
LES CONSEILLERS :	DENIS	TARDIF
	MICHEL	NADEAU
	EUGÈNE	LAROCHELLE
	JEAN-ROCH	BOUCHER
	DENIS	FORTIN

TOUS MEMBRES DU CONSEIL ET FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MAIRE.

EST ABSENTE

LA CONSEILLÈRE : ANNE-MARIE DIONNE

2011-12-539

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 heures 30. Le maire Réal Thibault préside la session, et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière Louisiane Dubé rédige le procès-verbal.

2011-12-540

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour. Il est proposé par Jean-Roch Boucher, appuyé par Eugène Larochelle, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que décrit dans l'avis normal de convocation.

2011-12-541

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012

Il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Denis Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les prévisions budgétaires des activités de fonctionnement à des fins fiscales et des activités d'investissement à des fins fiscales pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.

1.- À l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales :

- les revenus	-3 738 821 \$
- les charges	4 158 757 \$
- excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(419 936 \$)

Conciliation à des fins fiscales :

- Immobilisations - amortissement	661 390 \$
- Financement - remboursement de la de la dette à long terme	(297 718\$)

Affectations :

- Excédent de fonctionnement affecté, Réserves financières et fonds réservés	56 264 \$
- Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0 \$

2.- À l'état des activités d'investissement
à des fins fiscales :

- les revenus	-173 300 \$
- taxes d'accises	-278 385 \$
- subventions	-151 650 \$
- promoteurs	<u>-16 780 \$</u>
	-620 115 \$

Conciliation à des fins fiscales :

- Immobilisations - acquisition	
- administration générale	49 000 \$
- sécurité publique	20 000 \$
- transport	798 883 \$
- hygiène du milieu	64 385 \$
- urbanisme	500 \$
- loisirs et culture	<u>178 430 \$</u>
	1 111 198 \$

- Financement :

- Financement à long terme des activités d'investissement	235 000 \$
--	------------

- Affectations :

- excédent de fonctionnement affecté,	29 550 \$
- réserves financières et fonds réservés	<u>226 533 \$</u>
	256 083 \$

Excédent (déficit) d'investissement de
l'exercice à des fins fiscales 0 \$

3.- Adoption du programme triennal d'immobilisations :

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Jean-Roch Boucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014 pour un total des dépenses d'investissement de **2 917 198 \$** réparties de la façon suivante :

➤ en 2012 :	1 111 198 \$
➤ en 2013 :	1 058 500 \$
➤ en 2014 :	747 500 \$

2011-12-542 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 673-11 BUDGET 2012 ET TAUX DE TAXES 2012

Lecture est faite du règlement numéro 673-11.

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 673-11 pour adopter le budget de l'année financière 2012, pour imposer les taux de la taxe foncière et des taxes spéciales, la tarification et l'utilisation des services municipaux d'aqueduc et d'égouts.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

2011-12-543 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 674-11 COMPENSATION POUR LE SERVICE DES ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES ET LA COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Lecture est faite du règlement numéro 674-11.

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Eugène Larochelle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 674-11 concernant les tarifs de compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures ménagères et matières recyclables ainsi que la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques, et ce à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

2011-12-544 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question sur la gestion des fosses septiques
- Question sur le régime de retraite des employés-es
- Question sur les hausses de taxes
- Question sur l'échéance des règlements

2011-12-545 CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

Le conseiller Eugène Larochelle propose la clôture de la session. La session est levée à 20 h 35.

**Adopté à Saint-Antonin,
Ce 22 décembre 2011**

*Réal Thibault, maire
Louisiane Dubé, d. g. et sec.-très.*

Maire

Directrice générale et Secrétaire-trésorière